

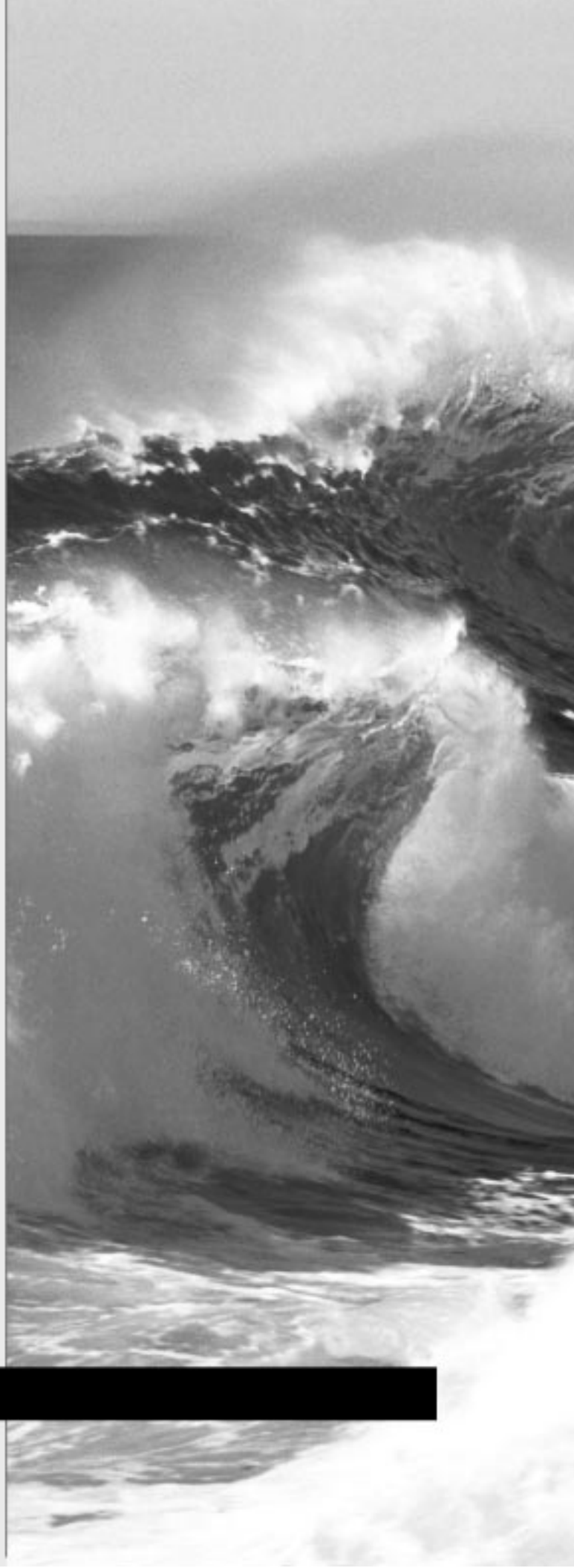
Notre place. Notre temps.

*Aliant* 

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET CIRCULAIRE D'INFORMATION

# Table des matières

<b>Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires</b>	<b>1</b>
<b>Circulaire d'information</b>	<b>2</b>
<b>Nomination</b>	<b>2</b>
<b>Actions comportant droit de vote et principal porteur</b>	<b>2</b>
<b>Points à l'ordre du jour de l'assemblée</b>	<b>4</b>
<b>Rapport sur la rémunération de la direction et composition du comité des ressources humaines et de la rémunération</b>	<b>5</b>
<b>Rendement de l'action</b>	<b>6</b>
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>7</b>
<b>Prêts aux administrateurs et dirigeants</b>	<b>8</b>
<b>Cessation d'emploi, changement de responsabilités et contrats de travail</b>	<b>8</b>
<b>Régimes de retraite</b>	<b>9</b>
<b>Engagement à respecter des normes élevées en matière de régie d'entreprise</b>	<b>10</b>
<b>Rémunération des administrateurs</b>	<b>13</b>
<b>Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants</b>	<b>13</b>
<b>Initiés intéressés dans des opérations importantes</b>	<b>13</b>
<b>Propositions des actionnaires pour 2004</b>	<b>13</b>



# Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

*La direction invite tous les actionnaires à assister à l'assemblée. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée et voter en personne peuvent néanmoins désigner un fondé de pouvoir et lui donner des directives quant à l'exercice de leurs droits de vote par Internet ou en remplissant, en signant et en renvoyant la procuration ci-jointe dans l'enveloppe affranchie prévue à cette fin. L'envoi de la procuration ne vous empêchera pas de voter à l'assemblée si vous êtes en mesure d'y assister. Veuillez vous reporter à la circulaire d'information pour le détail des points à l'ordre du jour de l'assemblée.*

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires d'Aliant Inc. aura lieu au World Trade and Convention Centre, salle port Royal, 1800 Argyle Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), le mercredi 14 mai 2003 à 14 h (heure locale) aux fins suivantes :

- 1) recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers;
- 2) élire les administrateurs pour l'exercice suivant;
- 3) nommer les vérificateurs qui demeureront en fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des vérificateurs; et
- 4) traiter toute autre question dont l'assemblée peut être valablement saisie.

Les détails des questions devant être soumises à l'assemblée figurent dans la circulaire d'information qui est jointe au présent avis de convocation à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2003 recevront l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et auront le droit d'y voter, en personne ou par procuration.

*Le 31 mars 2003*  
Par ordre du conseil d'administration,  
Manon Losier  
*Conseillère juridique et secrétaire adjointe*

# Circulaire d'information

*La présente circulaire d'information est fournie relativement à la sollicitation par la direction d'Aliant Inc. (la « société » ou « Aliant ») de procurations qui seront utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu le mercredi 14 mai 2003 à 14 h (heure locale) et à toute reprise de l'assemblée (l'« assemblée »).*

## **Nomination**

La procuration ci-jointe est sollicitée par la direction d'Aliant aux fins de l'assemblée. L'actionnaire a le droit de nommer pour le représenter une autre personne que les personnes désignées par la direction dans la procuration, en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu à cette fin sur la procuration ci-jointe, en remplissant une autre procuration ou en le signalant à l'occasion de la désignation d'un fondé de pouvoir et de la transmission à ce dernier de directives quant à l'exercice de ses droits de vote au moyen d'Internet. Les droits de vote afférents aux actions ordinaires de la société représentées par la procuration seront exercés conformément aux directives de l'actionnaire à tout scrutin. Les droits de vote conférés par la procuration seront exercés « pour » toute question à l'égard de laquelle aucun choix n'est indiqué. La procuration confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de toute modification ou tout changement aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et à l'égard de toute autre question dont l'assemblée peut être valablement saisie.

## *Livraison par la poste*

Les actionnaires peuvent envoyer leur procuration remplie, datée et signée par la poste dans l'enveloppe affranchie ci-jointe prévue à cette fin.

## *Internet*

Un actionnaire peut soumettre une procuration par Internet en accédant au site Web suivant : [www.proxyvoting.com/aliant](http://www.proxyvoting.com/aliant).

Afin de soumettre une procuration par Internet, les actionnaires devront entrer le numéro de contrôle à 13 chiffres qui leur est fourni sur le formulaire de procuration en format papier ci-joint. L'actionnaire désigne alors un fondé de pouvoir et transmet ses directives quant à l'exercice de ses droits de vote par voie électronique au moyen d'Internet.

## *Actionnaires non inscrits*

Les actionnaires non inscrits qui reçoivent ces documents par l'intermédiaire de leur courtier ou d'un autre intermédiaire devraient remplir le formulaire de procuration et l'envoyer, conformément aux directives fournies par leur courtier ou l'autre intermédiaire.

## *Révocation*

La procuration peut être révoquée en tout temps avant qu'elle ne soit exercée à l'assemblée en déposant un acte écrit de révocation signé par l'actionnaire ou son mandataire autorisé par écrit a) au siège social de la société à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable inclusivement précédant le jour de l'assemblée à laquelle cette procuration sera exercée; ou b) entre les mains du président d'assemblée le jour de l'assemblée. Si les directives de vote ont été transmises par Internet tel qu'il est décrit ci-dessus, de nouvelles directives transmises par Internet dans les délais prévus ci-dessus annuleront les directives antérieures. L'actionnaire peut également révoquer une procuration de toute autre manière permise par la loi.

La société supportera le coût de la sollicitation des procurations par la direction. La sollicitation des procurations sera effectuée principalement par la poste; toutefois, des administrateurs, des dirigeants et des employés de la société ou des employés de l'agent des transferts de la société, Compagnie Trust CIBC Mellon, peuvent également solliciter des procurations par téléphone ou en personne.

Les procurations qui seront exercées à l'assemblée, qu'elles aient été transmises par la poste ou par Internet, doivent parvenir à l'agent des transferts avant 14 h (heure de l'Atlantique), le 12 mai 2003 ou, si l'assemblée est ajournée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant toute reprise d'assemblée.

## **Actions comportant droit de vote et principal porteur**

Chacun des actionnaires ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2003, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée, aura droit à une voix par action immatriculée à son nom.

Au 31 mars 2003, on comptait 138 875 828 actions ordinaires de la société en circulation. À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, la seule personne ou société qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires de la société, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci, est BCE Inc. (« BCE »). BCE est propriétaire véritable de 74 109 398 actions ordinaires, soit environ 53 % de ces actions en circulation. Au 31 mars 2003, les administrateurs et les hauts dirigeants de la société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables de 82 441 actions ordinaires de la société, ou exerçaient un contrôle sur celles-ci.

Le tableau suivant donne des renseignements sur chaque candidat à l'élection au poste d'administrateur.

## Candidats à l'élection au poste d'administrateur

Nom et poste ou fonctions	Membre d'un comité d'Aliant	Administrateur depuis	Autre poste d'administrateur	Unités d'actions <sup>1</sup>	Actions ordinaires <sup>2</sup>	Actions privilégiées
<b>William D. Anderson</b> Président, BCE Investissements Inc. (Placements en actions)	Investissement Régime de retraite à prestations déterminées Régime de retraite à cotisations déterminées	19 avril 2002	Groupe CGI Inc. Bell Canada International Inc. BCE Emergis Inc. TransAlta Corporation	s.o. <sup>1</sup>	Aliant 1 500 iMagicTV 2 000	Aliant 10 000
<b>Miller H. Ayre, C.M.</b> Éditeur, The Telegram (Éditeur de journaux)	Régie d'entreprise (président) Vérification	22 avril 1999	Mansbord Incorporated Institut de recherche en politiques publiques Centre syndical et patronal du Canada	8 649,12 <sup>3</sup>	Aliant 1 639 Stratos 7 700	
<b>J. Charles Caty</b> Administrateur de sociétés	Ressources humaines et rémunération (président) Investissement	22 avril 1999	NAL Energy Inc. Services de réglementation du marché inc. CGU Group Canada Ltd.	1 761,71	Aliant 2 803	
<b>Robert P. Dexter, c.r.</b> Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (Agence de voyage)	Investissement (président) Vérification	22 avril 1999	CorporaTel Empire Company Limited La Maritime, compagnie d'assurance-vie High Liner Foods Inc. Sobeys Inc. Wajax Limited	6 622,52	Aliant 1 814 iMagicTV 7 000 Stratos 13 700	
<b>Jay Forbes</b> Président et chef de la direction, Aliant Inc.		19 avril 2002	Stratos Global Corporation Conseil économique des provinces de l'Atlantique Dalhousie School of Business Saint John Regional Hospital Foundation	s.o. <sup>1</sup>	Aliant 1 017	
<b>Peter J. Nicholson</b> Conseiller spécial du Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économique (Forum international)	Régie d'entreprise	19 avril 2002	Stelco Inc. Institut C.D. Howe Le Conseil pour l'unité canadienne Atlantic Institute for Market Studies	s.o. <sup>1</sup>	—	
<b>Margot Northey</b> Administratrice de sociétés	Ressources humaines et rémunération	20 avril 2001	La Compagnie d'assurance-vie Wawanesa Banque Laurentienne du Canada B2B Trust Nexfor Inc. Communications Alliance Atlantis Inc. Stressgen Biotechnologies Corporation	2 803,16	—	
<b>Edward Reevey</b> Président du conseil et chef de la direction, Addee Developments Limited et Eedda Capital Inc. (sociétés de portefeuille fermées)	Vérification (président) Régime de retraite à prestations déterminées (président) Régime de retraite à cotisations déterminées (président)	22 avril 1999	The Greater Saint John Community Foundation	1 761,71	Aliant 37 937 iMagicTV 7 000	Aliant 6 000
<b>John W. Sheridan</b> Président et chef de l'exploitation, Bell Canada (Télécommunications)	Investissement	25 avril 2000	Bell Canada Manitoba Telecom Services Inc. Ballard Power Systems Inc. Le Conference Board du Canada	s.o. <sup>1</sup>	Aliant 1 500	
<b>Catherine Tait</b> Directrice du divertissement et fondatrice, Duopoly (services-conseils)	Vérification Régie d'entreprise	20 avril 2001	Triptych Media Independent Feature Project/New York	1 550,90	—	
<b>Stephen G. Wetmore</b> Vice-président du conseil, Services généraux, Bell Canada (Télécommunications)	Ressources humaines et rémunération	22 avril 1999	Bell Canada Stratos Global Corporation The Shaw Group Dalhousie University's Business School	s.o. <sup>1</sup>	Aliant 3 750	
<b>Charles W. White, c.r.</b> Président du conseil Associé, White Ottenheimer and Baker (Cabinet d'avocats)	Ancien membre de tous les comités	22 avril 1999	BMO Mutual Funds Unifund, Compagnie d'assurance North Atlantic Refining Limited Conseil économique des provinces de l'Atlantique	5 972,13 <sup>3</sup>	Aliant 1 500 iMagicTV 4 500	
<b>Victor L. Young, O.C.</b> Administrateur de sociétés	Régie d'entreprise Ressources humaines et rémunération	19 avril 2002	Compagnie pétrolière Impériale Ltée Banque Royale du Canada McCain Foods Limited Entreprises Bell Canada Inc.	356,77	Aliant 1 500	

1. Unités d'actions au 31 décembre 2002. Une description du régime d'unités d'actions d'Aliant pour les administrateurs qui ne sont pas des employés (le « régime ») figure à la rubrique « Rémunération des administrateurs » de la présente circulaire d'information. Les employés de BCE ne participent pas au régime. Étant donné qu'il est un employé de la société, M. Forbes ne peut participer à ce régime. Il doit toutefois acquérir 1 500 actions ordinaires de la société dans un délai raisonnable après sa nomination au poste d'administrateur.

2. Actions ordinaires de la société et de ses filiales qui étaient détenues en propriété effective ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise était exercé au 31 décembre 2002. Définitions : iMagicTV Inc. – iMagicTV, Stratos Global Corporation – Stratos.

3. Ces chiffres comprennent les unités d'actions octroyées aux termes du régime d'unités d'actions de NewTel Enterprises Limited.

## Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Suit la liste des points à l'ordre du jour de l'assemblée (tels qu'ils sont détaillés dans l'avis de convocation à l'assemblée).

### *Point 1 – Rapport annuel et états financiers*

Le rapport des administrateurs aux actionnaires, les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers seront soumis à l'assemblée. Les états financiers sont inclus dans le rapport annuel 2002 d'Aliant aux actionnaires.

### *Point 2 – Élection des administrateurs (voir le point 1 sur le formulaire de procuration)*

Les statuts de la société prévoient que le conseil d'administration se compose d'au moins trois (3) et d'au plus dix-neuf (19) administrateurs. La direction propose la candidature des treize (13) personnes mentionnées aux pages cinq et six à l'élection au poste d'administrateur, pour un mandat se terminant à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. De l'avis de la direction, les candidats désignés dans la présente circulaire d'information possèdent les compétences requises pour diriger les activités de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et ont tous indiqué qu'ils étaient disposés à se porter candidats à l'élection.

À moins de directives contraires, les droits de vote représentés par les procurations reçues par la société seront exercés en faveur de l'élection des personnes dont les noms figurent dans la présente circulaire d'information. Si l'un ou l'autre des candidats dont le nom figure sur le formulaire de procuration devait ne plus être disponible avant l'assemblée, le fondé de pouvoir disposera d'un pouvoir discrétionnaire afin de voter en faveur d'un remplaçant dûment qualifié. Les personnes ainsi élues demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

### *Point 3 – Nomination des vérificateurs (voir le point 2 sur le formulaire de procuration)*

Un cabinet de vérificateurs sera nommé au moyen du vote de la majorité des actionnaires lors de l'assemblée en vue d'agir comme vérificateurs de la société jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. La direction recommande que le cabinet Ernst & Young s.r.l., qui avait été nommé initialement par la société le 22 avril 1999, peu de temps après sa constitution, et de nouveau nommé le 25 avril 2000, le 20 avril 2001 et le 19 avril 2002, soit de nouveau nommé. Sauf indication contraire, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés en faveur de la nomination du cabinet Ernst & Young s.r.l. en tant que vérificateurs de la société et de l'autorisation pour les administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.

En 2002, le montant global versé par la société pour les services professionnels rendus par les vérificateurs d'Aliant, soit Ernst & Young s.r.l., à Aliant et à ses filiales en propriété

exclusive s'établissait comme suit : environ 838 000 \$ pour des services de vérification et services connexes, 195 000 \$ pour des services fiscaux et 20 000 \$ pour d'autres services.

### *Point 4 – Autres questions*

Les dirigeants feront un rapport sur les événements récents importants pour la société et sur d'autres questions pouvant intéresser les actionnaires. En date de la présente circulaire d'information, à la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, aucune autre question que celles indiquées ci-dessus ne sera soumise à l'assemblée. Toutefois, si l'assemblée devait être dûment saisie d'autres questions, la procuration confère un pouvoir discrétionnaire permettant aux personnes qui détiennent une procuration à l'assemblée de voter à l'égard de ces autres questions selon leur bon jugement.

### *Élection des administrateurs (voir le point 1 sur le formulaire de procuration)*

Il est proposé que les treize (13) personnes apparaissant sur la liste qui figure aux pages cinq et six soient désignées comme candidats au poste d'administrateur à l'assemblée.

Tous les administrateurs ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom au cours des cinq dernières années ou ont exercé différentes fonctions de direction auprès de leur société actuelle ou d'un membre de son groupe, sauf les personnes énumérées ci-dessous :

M. Ayre est actuellement éditeur auprès de The Telegram de St. John's, avant quoi il était éditeur de groupe et chef de la direction de Thomson Newfoundland, avant quoi il était président du conseil, président et chef de la direction d'Ayre & Sons Limited.

Avant de prendre sa retraite en juin 2002, M<sup>me</sup> Northey était doyenne de la Queen's University School of Business.

M. Nicholson est actuellement conseiller spécial du secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Auparavant, il a été chef de l'orientation stratégique de BCE Inc.

M. Forbes a été nommé président et chef de la direction d'Aliant en mars 2002. Il a quitté son poste de vice-président directeur, Relations avec les sociétés et chef des finances d'Oxford Properties Group Inc. pour se joindre à Aliant à titre de vice-président directeur et chef des finances en février 2001. Auparavant, il a été chef des finances et premier vice-président d'Emera Inc.

M<sup>me</sup> Tait est actuellement directrice du divertissement et fondatrice de Duopoly. Auparavant, elle a été conseillère en communications et en divertissement et présidente et chef de l'exploitation de Salter Street Films.

M. Wetmore, avant sa nomination à titre de vice-président du conseil, Services généraux, Bell Canada, le 1<sup>er</sup> mars 2002, était président et chef de la direction d'Aliant depuis le 22 avril 1999, avant quoi il a été, à compter de février 1998, président et chef de la direction de NewTel Enterprises Limited et chef de la direction de NewTel Communications Inc.

M. Young a été président du conseil et chef de la direction de Fishery Products International Ltd. de novembre 1994 à mai 2001.

Le conseil d'administration de la société n'a pas de comité de direction. Toutefois, la société a un comité de vérification. Les membres de ce comité sont MM. E. Reevey (président), M.H. Ayre, R. Dexter, C.W. White (membre d'office) et M<sup>me</sup> C. Tait. La société a en outre cinq autres comités de son conseil. Ces comités sont plus amplement décrits ci-après à la rubrique de la présente circulaire d'information intitulée « Engagement à respecter des normes élevées de régie d'entreprise ». MM. Anderson, Nicholson, Sheridan, Wetmore et Young sont les candidats proposés par BCE, qui est propriétaire véritable de 53 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

### **Rapport sur la rémunération de la direction et composition du comité des ressources humaines et de la rémunération**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») du conseil d'administration administre le programme de rémunération de la direction d'Aliant. Le comité a été formé le 20 septembre 1999 dans le but d'établir : 1) un régime devant assurer le maintien en poste des membres de la direction et autres employés clés de la société et de ses filiales; 2) un régime général de rémunération de la direction qui soit concurrentiel et motivant en vue d'attirer, de conserver et de stimuler les membres de la direction et les autres employés clés; et 3) un procédé devant permettre d'évaluer chaque année le rendement de chaque membre de la direction en vue d'établir des recommandations pour leur rémunération. Le comité se compose des cinq administrateurs suivants, qui ne sont pas des employés de la société : J.C. Caty (président), M. Northey, S.G. Wetmore, V.L. Young et C.W. White (membre d'office). En 2002, le comité s'est réuni à six reprises. Avant le 1<sup>er</sup> mars 2002, M. Wetmore était président et chef de la direction de la société, et il n'était pas membre du comité.

La rémunération des membres de la direction, y compris celle du chef de la direction, se compose essentiellement de trois principaux éléments : 1) le salaire de base annuel; 2) la rémunération au rendement à court terme; et 3) la rémunération au rendement à long terme. Le recours à la rémunération au rendement à court terme et à long terme place une partie importante de la rémunération totale des

membres de la direction à risque. La rémunération cible liée au régime de rémunération au rendement à court terme des membres de la direction varie de 40 % à 60 % du salaire de base annuel. La rémunération cible liée au calcul de la valeur des primes au rendement à long terme pour les membres de la direction varie de 50 % à 125 % du salaire de base annuel. La rémunération des membres de la direction est essentiellement établie par rapport à la rémunération versée pour des fonctions de direction similaires par des sociétés canadiennes comparables.

#### *Salaire de base annuel*

Les salaires des membres de la direction sont établis en fonction d'une évaluation des responsabilités du poste de chacun ainsi que de l'expérience, de la connaissance et du rendement du membre de la direction. Les salaires de base annuels des membres de la direction se situent dans la fourchette médiane des entreprises que le comité a étudiées. Des rajustements sont effectués chaque année pour maintenir des niveaux de salaire conformes à ce qui précède.

#### *Rémunération au rendement à court terme*

Le régime de rémunération annuelle au rendement à court terme offre la possibilité aux dirigeants de recevoir une rémunération au comptant concurrentielle lorsque les objectifs annuels, notamment financiers, sont atteints. Les objectifs de rendement pour chaque membre de la direction tiennent compte de ses responsabilités de même que de sa capacité à influencer sur les résultats de la société en général. La rémunération annuelle au rendement à court terme pour 2002 a été octroyée en fonction 1) de l'atteinte des objectifs financiers et des objectifs commerciaux stratégiques de la société, et 2) du rendement individuel par rapport à une liste détaillée d'objectifs précis. Les objectifs financiers de la société, qui représentent 70 % de l'ensemble de la rémunération au rendement à court terme disponible, étaient fondés sur le BAIIA ou le bénéfice par action. Étant donné que les objectifs financiers de la société n'ont pas été atteints en 2001, la rémunération au rendement à court terme versée en 2002 représentait entre 0 % et 50 % des objectifs fixés pour chaque dirigeant désigné.

#### *Rémunération au rendement à long terme*

Aliant a adopté à l'intention de dirigeants et cadres supérieurs désignés d'Aliant et de ses filiales, un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») qui vise à inciter les employés à assurer la croissance à long terme de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration octroie des options d'achat d'actions en fonction du rendement global de la société et du rendement de l'employé. Aux termes du régime d'options, le conseil d'administration de la société désigne les personnes clés à qui des options d'achat d'actions ordinaires d'Aliant sont octroyées et le nombre d'options qui seront octroyées à chacune d'elles.

À moins que la société n'en décide autrement, le prix de levée de l'option correspond au cours de clôture d'au moins un lot régulier d'actions à la Bourse de Toronto le jour de bourse qui précède la date de l'octroi. Chaque option octroyée a une durée de dix ans et, sauf indication expresse contraire de la société, les options peuvent être levées de la manière suivante : 1) un tiers des options à compter du premier anniversaire de la date de l'octroi, 2) deux tiers des options à compter du deuxième anniversaire de la date de l'octroi, et 3) la totalité des options à compter du troisième anniversaire de la date de l'octroi.

Si le nombre d'actions en circulation de la société est augmenté ou diminué par suite d'une division d'actions, d'un regroupement d'actions ou d'une refonte du capital, Aliant peut apporter les rajustements nécessaires au nombre déterminé d'actions visées par une option qui a déjà été octroyée aux termes du régime d'options, au nombre maximum d'actions qu'un participant peut éventuellement souscrire aux termes de cette option, au prix de levée de cette option et au nombre maximum d'actions pouvant être émises aux termes du régime d'options. Le nombre d'actions pouvant être émises aux termes d'options émises et en cours aux termes de ce régime est limité à 6 500 000. Toutefois, le nombre d'actions qui seront émises aux termes du régime d'options, combiné aux options en cours aux termes d'autres régimes à l'intention des employés de la société ou octroyées par la société à une personne ne peut excéder 5 % des actions émises et en circulation.

Étant donné que les objectifs financiers de la société n'ont pas été atteints en 2001, la rémunération au rendement à long terme octroyée en 2002 correspondait à 80 % des objectifs fixés pour chaque dirigeant désigné. Au moment d'octroyer des options, la société tient compte du nombre d'actions disponibles aux fins d'émission aux termes du régime d'options. Toutefois, la société ne tient pas compte, sur une base individuelle, des montants et des modalités des options en cours lorsqu'elle détermine si de nouvelles options seraient octroyées à un membre de la direction et combien de nouvelles options lui seraient octroyées.

Rapport présenté par le comité des ressources humaines et de la rémunération.

J.C. Caty (président)  
M. Northey  
S.G. Wetmore  
V.L. Young  
C.W. White (membre d'office)

## Rendement de l'action

Pour les exercices 1997 et 1998, le tableau du rendement total cumulatif et le graphique de rendement ci-après ont été préparés suivant la somme des capitalisations boursières de Bruncor Inc. (« Bruncor »), d'Island Telecom Inc. (« IslandTel »), de Maritime Telegraph and Telephone Company Limited (« MTT ») et de NewTel Enterprises Limited (« NewTel ») (ensemble, les « sociétés regroupées ») (la tranche minoritaire d'IslandTel seulement) au 31 décembre et divisée par le nombre d'actions en circulation déterminé à l'aide des ratios d'échange d'actions établis dans le cadre du regroupement des sociétés regroupées.

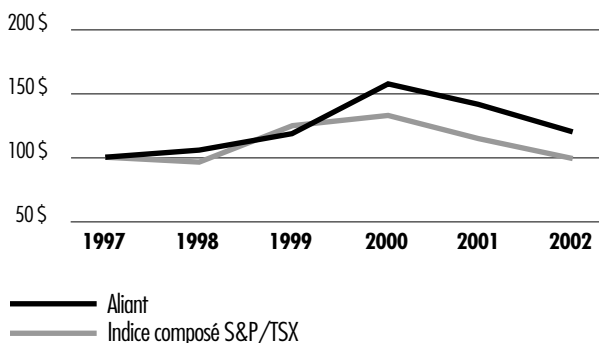
### Rendement total cumulatif

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Rendement *
Aliant	100	106	119	158	142	120	3,70%
Indice composé S&P/TSX	100	97	126	133	115	99	(0,25)%

\* Rendement annualisé

### Graphique de rendement

Le graphique de rendement ci-dessous se fonde sur une mise de fonds initiale de 100 \$ investie le 31 décembre 1997. À titre comparatif, nous avons fourni les renseignements correspondants à l'égard de l'indice composé S&P/TSX.



## Rémunération des dirigeants

Le tableau sommaire de la rémunération ci-dessous indique la

rémunération totale que la société ou ses filiales ont versée aux dirigeants désignés pour les exercices 2000, 2001 et 2002.

**Tableau sommaire de la rémunération**

Nom et occupation principale <sup>1</sup>	Année	Rémunération annuelle			Actions ordinaires visées par des options octroyées <sup>13</sup>	Toutes autres formes de rémunération (\$)
		Salaire	Rémunération au rendement à court terme <sup>5</sup>	Autre forme de rémunération annuelle <sup>6</sup>		
		(\$)	(\$)	(\$)		
<b>J. Forbes</b> Président et chef de la direction	2002	451 308	83 750	0	65 760	53 506 <sup>11</sup>
	2001	289 904	0	100 000 <sup>7</sup>	38 761	28 990 <sup>11</sup>
<b>S. G. Wetmore</b> <sup>2</sup> Ancien président et chef de la direction	2002	91 731	127 200	voir note <sup>9</sup>	60 832	600 000 <sup>10</sup>
	2001	524 865	256 861	voir note <sup>12</sup>	72 164	0
	2000	498 953	276 000	voir note <sup>12</sup>	121 355	0
<b>R. Dubé</b> <sup>3</sup> Ancien vice-président directeur et président, Télécommunications	2002	317 308	0	0	77 433 <sup>4</sup>	0
	2001	7 212	0	0	0	0
<b>F. F. Fagan</b> Vice-président directeur et chef de l'exploitation	2002	264 493	34 448	0	12 000	385 000 <sup>10</sup>
	2001	213 927	75 969	0	11 975	326 456 <sup>10</sup>
	2000	205 869	80 000	0	21 105	0
<b>R. Wark</b> Président et chef de l'exploitation, Xwave Solutions Inc.	2002	254 167	0	0	7 292	25 417 <sup>11</sup>
	2001	234 904	139 012	0	0	37 392 <sup>11</sup>
	2000	225 000	20 475	0	6 085	0
<b>R. E. Neal</b> Vice-président principal — Développement de l'entreprise	2002	250 000	25 000	0	2 869	307 395 <sup>10</sup>
	2001	242 061	74 934	70 500 <sup>8</sup>	11 975	33 000 <sup>10</sup>
	2000	188 189	80 000	0	23 904	0
<b>D. R. Rathbun</b> Vice-président principal, Affaires générales, et chef des ressources humaines	2002	226 145	24 000	0	12 000	10 999 <sup>11</sup>
	2001	205 282	51 187	0	8 710	77 500 <sup>10</sup>
	2000	184 973	53 000	0	14 774	15 823 <sup>11</sup>

1. M. Forbes s'est joint à Aliant à titre de vice-président directeur et chef des finances en février 2001 et a été nommé au poste indiqué ci-dessus le 1<sup>er</sup> mars 2002. M. Fagan a été président, Services sans fil, jusqu'à sa nomination à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation le 21 octobre 2002. M. Wark est devenu président de Xwave Solutions Inc. le 16 février 2000. M. Neal a été président d'Innovatia Inc. du 13 juin 2000 jusqu'à sa nomination à titre de vice-président principal, Développement de l'entreprise le 21 octobre 2002. M. Rathbun a été nommé vice-président principal, Affaires générales, et chef des ressources humaines le 2 juillet 2002. Avant sa nomination, il était chef des ressources humaines.
2. M. Wetmore a quitté la société le 1<sup>er</sup> mars 2002.
3. M. Dubé s'est joint à la société en 2001 et a quitté ses fonctions le 21 octobre 2002.
4. Une partie des actions ordinaires visées par des options représente des options de BCE qui ont été converties en options d'Aliant.
5. La rémunération au rendement à court terme indiquée a trait aux résultats de l'exercice précédent. Voir la rubrique intitulée « Rémunération au rendement à court terme ».
6. Les autres avantages non divulgués ne dépassent pas le moins élevé de ce qui suit : 50 000 \$ ou 10 % de la somme du salaire annuel et de la rémunération au rendement à court terme de chacun des dirigeants désignés pour la période visée.
7. M. Forbes a reçu une prime d'embauche de 100 000 \$.
8. Ce chiffre représente une rémunération ou rendement supplémentaire versée à M. Neal en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'atteinte d'une initiative stratégique essentielle de la société.
9. Voir la rubrique intitulée « Cessation d'emploi, changement de responsabilités et contrats de travail ».
10. Afin d'assurer la continuité des dirigeants après la fusion des sociétés qui ont précédé la société, Aliant a habilité les dirigeants désignés suivants à recevoir une rémunération supplémentaire s'ils demeuraient au sein de la société jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2001 : MM. Fagan, Neal, Rathbun et Wetmore. Avant d'avoir droit à cette rémunération supplémentaire, chaque dirigeant avait choisi soit de recevoir une prime de maintien de l'emploi payable sous forme d'un montant forfaitaire, soit une bonification d'une valeur sensiblement équivalente du régime de retraite. M. Fagan a choisi de recevoir un montant forfaitaire. Outre sa prime de maintien de l'emploi, M. Fagan a reçu d'autres primes spéciales de maintien de l'emploi, qui ont totalisé 385 000 \$, pour demeurer au sein de la société. M. Wetmore a choisi de recevoir une partie de sa prime de maintien à l'emploi sous forme d'un montant forfaitaire en 2002. M. Neal a reçu une partie de sa prime de maintien de l'emploi sous forme d'un montant forfaitaire en 2001 et a choisi de recevoir le reste de sa prime de maintien de l'emploi sous forme d'un montant forfaitaire en 2002. M. Rathbun a reçu 77 500 \$ sous forme d'un montant forfaitaire en 2001 et a choisi de recevoir le reste sous forme de bonification du régime de retraite. Les chiffres indiqués ci-dessus reflètent les montants forfaitaires versés en 2002 et 2001.
11. Les montants comprennent les montants cotisés ou accumulés aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées des dirigeants. Voir la rubrique intitulée « Régimes de retraite ».
12. M. Wetmore a reçu une prime supplémentaire de 300 000 \$ le 1<sup>er</sup> novembre 2000. En 2001, il a vendu 78 350 options à Aliant au prix de 21,966 \$, le montant global ayant été de 1 119 541,40 \$. Ces options ont été octroyées par l'une des sociétés qui ont précédé Aliant, soit NewTel Enterprises Limited.
13. Voir la rubrique intitulée « Rémunération au rendement à long terme ».

## Prêts aux administrateurs et dirigeants

À la fin de l'exercice 2002, ni la société ni ses filiales n'ont fourni de caution, de convention de soutien, de lettre de crédit ou d'autre arrangement ou entente similaire relativement à des prêts aux administrateurs, dirigeants, cadres supérieurs, candidats proposés à l'élection en tant qu'administrateur ni à toute personne ayant des liens avec ceux-ci.

Aucun administrateur, dirigeant ou cadre supérieur de la société ou candidat proposé à l'élection en tant qu'administrateur de la société ou de ses filiales, ni aucune personne ayant des liens avec l'une de ces personnes ou tout membre du groupe de ces personnes n'est endetté envers la société ou ses filiales.

## Cessation d'emploi, changement de responsabilités et contrats de travail

En 2001, Aliant a conclu un contrat de travail avec M. Forbes, aux termes duquel, en cas de changement de contrôle et de destitution ou de licenciement sans motif de M. Forbes, Aliant doit lui verser une rémunération en espèces correspondant à 30 mois de salaire. Toutes les options en cours seraient considérées comme entièrement acquises.

Aliant a conclu un contrat de travail avec M. Wark le 1<sup>er</sup> janvier 2000. L'entente prévoit qu'en cas de licenciement sans motif, Aliant doit verser à M. Wark une rémunération en espèces correspondant à 24 mois de salaire.

En cas de licenciement sans motif de MM. Neal et Rathbun, Aliant doit verser à chacun d'eux une rémunération en espèces correspondant à 24 mois de salaire et toutes leurs options en cours seraient considérées comme entièrement acquises.

M. Wetmore a quitté la société le 1<sup>er</sup> mars 2002 pour se joindre à Bell Canada à titre de vice-président du conseil d'administration, Affaires générales. Au moment de son départ, M. Wetmore a reçu 61 154 \$ à titre d'indemnité compensatrice de vacances et le reste d'une prime de déménagement qui n'avait pas été payée, soit 22 218 \$. La police d'assurance-vie d'un million de dollars de M. Wetmore qu'Aliant avait contractée et payée a été transférée à l'employeur actuel de M. Wetmore. Les 100 000 options d'achat d'actions et la prime supplémentaire de 200 000 \$ qui avaient été octroyées à M. Wetmore en reconnaissance de sa contribution au succès de la fusion d'Aliant, et qui devaient être levées ou payées lorsque les actions d'Aliant allaient atteindre un niveau prédéterminé, ont été frappées de déchéance au moment où M. Wetmore a démissionné.

M. Dubé a quitté la société le 21 octobre 2002 pour retourner travailler au sein de BCE.

## Régime de rémunération au rendement à long terme

### Octrois d'options au cours du dernier exercice terminé

Nom	Actions ordinaires sous options octroyées <sup>1</sup> (nbre)	% des options totales octroyées aux employés au cours de l'exercice	Prix de levée ou de base <sup>2</sup> (\$/action ordinaire)	Cours des actions ordinaires sous-jacentes aux options à la date de l'octroi (\$/action ordinaire)	Date d'expiration de l'octroi
J. Forbes	30 760	4,9	29,12	29,12	12 février 2012
	35 000	5,5	28,50	28,50	18 avril 2012
S. G. Wetmore	60 832	9,6	29,12	29,12	12 février 2012
R. Dubé	77 433	12,2	29,12	29,12	12 février 2012
F. F. Fagan	12 000	1,9	29,12	29,12	12 février 2012
R. Wark	7 292	1,2	29,12	29,12	12 février 2012
R. E. Neal	2 869	0,5	29,12	29,12	12 février 2012
D. R. Rathbun	12 000	1,9	29,12	29,12	12 février 2012

1. Chaque option octroyée aux termes du régime d'options d'achat d'actions d'Aliant donne droit à une action de la société. Le régime d'options d'achat d'actions d'Aliant est décrit à la rubrique intitulée « Rapport sur la rémunération de la direction et composition du comité des ressources humaines et de la rémunération ».

2. Le prix de levée des options d'achat d'actions indiqué dans ce tableau correspond au cours de clôture d'au moins un lot régulier d'actions à la Bourse de Toronto le jour de bourse qui précède la date d'octroi.

## Régime de rémunération au rendement à long terme (suite)

### Nombre global d'options levées au cours du dernier exercice terminé et valeur des options en fin d'exercice

Nom	Actions ordinaires acquises à la levée	Valeur réalisée globale <sup>1</sup>	Options non levées Pouvant être levées / Ne pouvant être levées	Valeur des options non levées en jeu en fin d'exercice Pouvant être levées / Ne pouvant être levées
	(nbre)	(\$)	(nbre)	(\$)
J. Forbes	0	0	12 920 / 91 601	0 / 0
S. G. Wetmore <sup>2</sup>	0	0	144 133 / 149 393	136 408 / 0
R. Dubé <sup>2</sup>	0	0	0 / 77 433	0 / 0
F. F. Fagan	0	0	54 232 / 27 018	149 385 / 0
R. Wark	0	0	4 057 / 9 320	0 / 0
R. E. Neal	0	0	36 687 / 20 463	96 044 / 5 164
D. R. Rathbun	0	0	32 715 / 25 441	73 487 / 3 806

1. D'après le cours de clôture à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2002, qui était de 25,25 \$ l'action ordinaire.

2. Toutes les options octroyées à MM. Wetmore et Dubé continueront d'être acquises et peuvent être levées conformément aux modalités et conditions énoncées dans le régime d'options d'achat d'actions d'Aliant, tant que chacun d'entre eux demeure un employé d'un membre du groupe d'Aliant.

### Régimes de retraite

À l'exception de MM. Forbes et Wark, qui participent à un régime de retraite non contributif à cotisations déterminées, et de M. Rathbun, qui participe au régime de retraite de Maritime Tel & Tel, les dirigeants désignés participent aux régimes de retraite non contributifs à prestations déterminées

des sociétés qui se sont regroupées pour former Aliant. Le tableau suivant présente les prestations de retraite annuelles estimatives payables à un dirigeant désigné au moment du passage à la retraite selon les niveaux de rémunération et les années de service décomptées précisés :

Tableau du régime de retraite (en dollars)

Rémunération	Années de service décomptées			
	10	20	30	40
200 000	38 045	76 090	114 135	150 000
300 000	58 045	116 090	174 135	225 000
400 000	78 045	156 090	234 135	300 000
500 000	98 045	196 090	294 135	375 000
600 000	118 045	236 090	354 135	450 000
700 000	138 045	276 090	414 135	525 000
800 000	158 045	316 090	474 135	600 000
900 000	178 045	356 090	534 135	675 000

#### Jay Forbes et Rod Wark

M. Forbes a commencé à participer au régime de retraite des dirigeants dès son embauche le 19 février 2001. M. Wark a commencé à participer au même régime le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Il s'agit d'un régime non contributif à cotisations déterminées. La société cotisera à un régime enregistré d'épargne-retraite 10 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence des limites fiscales personnelles et à un compte théorique, tout montant en excédent de ces limites fiscales. Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire et la rémunération au rendement à court terme.

#### Stephen Wetmore

M. Wetmore a quitté la société le 1<sup>er</sup> mars 2002 après avoir accompli quatre années de service ouvrant droit à pension. Conformément aux modalités de son entente de retraite, Aliant lui versera une rente annuelle, payable mensuellement, correspondant à 4 % des gains moyens de fin de carrière par année de service, cette rente n'étant payable au plus tôt qu'à l'âge de 55 ans. Ses prestations de pension sont entièrement acquises. Les gains ouvrant droit à pension correspondront au total du salaire de base et de la rémunération au rendement à court terme. Les gains moyens de fin de carrière seront calculés en fonction de la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus

élevés jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2002, indexés à un taux annuel correspondant à la hausse de l'indice des prix à la consommation, majoré de 1 % par année. L'entente de retraite prévoit qu'au décès de M. Wetmore, son conjoint survivant recevra une rente égale aux deux tiers de la rente à laquelle il aurait eu droit. M. Wetmore a également droit à une bonification du régime de retraite. Voir le tableau intitulé « Tableau sommaire de la rémunération ».

#### *Roch Dubé*

M. Dubé participe au régime de retraite non contributif à prestations déterminées de BCE, tel que complété par une entente relative à la retraite à l'intention des dirigeants. La rente annuelle pour chaque année de service décomptée est de 1,5 % multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés (jusqu'à concurrence de 70 % de ces gains). Les années de service décomptées comprennent 0,5 année supplémentaire pour chaque année de service en qualité de dirigeant de BCE ou d'une filiale ou d'une société qui y est liée. Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire et la rémunération au rendement à court terme, ainsi que les primes annuelles en unités d'actions (sous réserve d'une limite maximale). Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au 31 décembre 2002, M. Dubé comptait 24,2 années de service décomptées.

Le régime prévoit une prestation au conjoint survivant correspondant à 60 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, M. Dubé recevra l'équivalent du salaire de base pour 12 mois.

#### *Frank Fagan*

M. Fagan participe au régime de retraite de NewTel Communications et au régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants. Collectivement, les régimes prévoient une rente annuelle pour chaque année de service décomptée de 1,5 % multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés (jusqu'à concurrence de 70 % de ces gains). Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire, les primes et les autres avantages sociaux que le dirigeant désigné a reçus. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Le régime prévoit une demi-année de service supplémentaire pour chaque année de service au cours de laquelle il a agi en tant que haut dirigeant. Au 31 décembre 2002, M. Fagan comptait 52,5 années de service décomptées.

Les régimes prévoient une prestation au conjoint survivant correspondant à 66,67 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, le régime complémentaire prévoit le versement d'un montant forfaitaire correspondant à 12 mois de rémunération.

#### *Robert Neal*

M. Neal participe au régime de retraite de NBTEL, tel que complété par une entente contractuelle. La rente annuelle pour chaque année de service décomptée en qualité de dirigeant est de 2 % multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés. Les gains ouvrant droit à pension incluent le

salaire et la rémunération au rendement à court terme. La rente annuelle pour chaque année de service décomptée avant de devenir un dirigeant est de 1,4 % multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au 31 décembre 2002, M. Neal comptait 23,1 années de service décomptées, y compris 4,2 années en tant que dirigeant.

Le régime prévoit une prestation au conjoint survivant correspondant à 60 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, M. Neal recevra l'équivalent de 12 mois de rémunération.

#### *David Rathbun*

M. Rathbun participe au régime de retraite de Maritime Tel & Tel et au régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants. Le régime de retraite de Maritime Tel & Tel, tel qu'il s'applique à M. Rathbun, est un régime de retraite à cotisations déterminées auquel il cotise 2 % des gains ouvrant droit à pension et auquel la compagnie cotise 6 %. Les cotisations combinées sont versées dans le régime enregistré de retraite jusqu'à concurrence de la limite fiscale et dans un compte théorique pour les cotisations qui dépassent cette limite.

Le régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants prévoit une rente annuelle par année de service décomptée de 1,5 % multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés (jusqu'à concurrence de 75 % de ces gains). Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire et la rémunération au rendement à court terme. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au 31 décembre 2002, M. Rathbun comptait 5,1 années de service décomptées. Le régime prévoit une prestation au conjoint survivant correspondant à 66,67 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné.

M. Rathbun a également droit à une bonification du régime de retraite. Voir le tableau intitulé « Tableau sommaire de la rémunération ».

### **Engagement à respecter des normes élevées en matière de régie d'entreprise**

La Bourse de Toronto a adopté des règlements aux termes desquels les sociétés constituées au Canada et inscrites à la cote de la Bourse de Toronto doivent divulguer leurs pratiques en matière de régie d'entreprise dans leurs documents relatifs à l'assemblée annuelle. La Bourse de Toronto a établi 14 lignes directrices (les « lignes directrices de la Bourse de Toronto ») à l'égard de questions comme la composition et l'indépendance du conseil d'administration, ses fonctions, l'efficacité et la contribution des administrateurs, la création de divers comités et la délégation de pouvoirs à ceux-ci, et d'autres questions se rapportant à une saine régie d'entreprise.

Le conseil d'administration et la direction d'Aliant ont pris l'engagement de respecter des normes élevées en matière de régie d'entreprise à la lumière du rapport du comité sur la gouvernance d'entreprise de la Bourse de Toronto. Le conseil

d'administration est d'avis qu'il respecte en substance les lignes directrices de la Bourse de Toronto énoncées dans le rapport. Le texte qui suit résume les pratiques de régie d'entreprise d'Aliant en regard de chaque ligne directrice de la Bourse de Toronto correspondante.

### *Composition du conseil<sup>3</sup>*

Le conseil d'administration se compose actuellement de 13 administrateurs. À l'assemblée annuelle du 14 mai 2003, les actionnaires seront appelés à élire 13 administrateurs. Le conseil d'Aliant est d'avis que sa taille actuelle est appropriée pour favoriser l'efficacité. Les lignes directrices de la Bourse de Toronto recommandent que le conseil d'administration soit composé en majorité d'administrateurs « non reliés ». Au sens des lignes directrices de la Bourse de Toronto, on entend par administrateur non relié, une personne qui est indépendante de la direction et qui n'a aucun intérêt ni aucune relation, y compris une relation d'affaires, à l'exclusion d'intérêts ou de relations découlant simplement de son actionnariat, qui soit susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la société, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet. Les administrateurs ont analysé cette définition et la relation de chaque administrateur avec la société, et ont conclu que sept des 13 administrateurs actuels sont considérés comme des administrateurs non reliés au sens de la définition. MM. William Anderson, Peter Nicholson, John Sheridan, Stephen Wetmore et Victor Young sont les candidats de BCE au conseil d'administration et sont considérés par Aliant comme des administrateurs reliés. M. Forbes est président et chef de la direction de la société et est considéré comme un administrateur relié. M. White agit en qualité de président du conseil non membre de la direction. En tant que président du conseil, il est dirigeant d'Aliant. Il ne participe toutefois pas à la gestion courante et n'est par conséquent pas en situation de conflit d'intérêts, et Aliant le considère comme un administrateur non relié<sup>2</sup>. Certains administrateurs sont des associés ou des dirigeants d'entités qui fournissent des services à la société ou à ses filiales. Toutefois, ces administrateurs sont considérés comme non reliés puisque la quantité de services rendus n'est pas considérée importante pour ces entités.

La Bourse de Toronto définit également « actionnaire important » comme un actionnaire pouvant contrôler la majorité des voix pouvant être exprimées pour l'élection des administrateurs. Également aux termes des lignes directrices de la Bourse de Toronto, le conseil devrait comprendre un certain nombre d'administrateurs qui n'ont pas d'intérêts dans la société ou un actionnaire important, ni de relations avec la société ou un actionnaire important, de manière à protéger équitablement le placement des autres actionnaires que l'actionnaire important dans la société. BCE a le contrôle effectif d'environ 53 % des actions ordinaires en circulation de la société, et exerce un contrôle sur la majorité des voix pouvant être exprimées pour l'élection des administrateurs. Toutefois, le placement des actionnaires minoritaires est équitablement représenté par l'entremise des administrateurs non reliés qui représentent un large éventail de secteurs d'activités et une diversité géographique raisonnable par rapport aux actionnaires.

### *Mandat du conseil*

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'entreprise et des affaires de la société. Le conseil d'administration est notamment responsable de la supervision<sup>1</sup>:

- de l'adoption et de l'application d'un processus de planification stratégique pour la société et de l'approbation d'un plan stratégique qui tient compte, notamment, des occasions et des risques liés aux activités de la société<sup>5</sup>;
- de la mise en place de systèmes appropriés permettant l'identification des principaux risques associés à l'entreprise et la gestion de ces risques<sup>6</sup>;
- de la planification de la relève des hauts dirigeants, y compris leur désignation, leur formation et leur supervision<sup>7</sup>;
- de la politique de communication de la société<sup>8</sup>; et
- de l'intégrité des systèmes d'information de gestion de la société<sup>9</sup>.

Le rôle du conseil d'administration et du président et chef de la direction sont indiqués dans le manuel de régie d'entreprise d'Aliant. En outre, le conseil a approuvé une pratique en matière d'autorisation qui régit les divers niveaux d'approbation d'opérations qui sont effectuées, le mécanisme de délégation de pouvoirs et la signature d'ententes. Aux termes de cette pratique, certaines mesures ne peuvent être examinées et approuvées que par le conseil. Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité »), de concert avec le conseil, passe en revue et approuve sur une base régulière l'objectif général que le président et chef de la direction doit atteindre. Le comité et le conseil évaluent annuellement le rendement du chef de la direction comparativement à ces objectifs.<sup>10</sup>

### *Présence aux réunions du conseil*

En 2002, le conseil s'est réuni à 11 reprises. Le conseil se réunit à des dates fixées d'avance chaque année et des réunions supplémentaires sont tenues au besoin. Depuis leur nomination en avril 2002, les administrateurs ont assisté à toutes les réunions du conseil qui ont eu lieu en 2002, à l'exception de M<sup>me</sup> Northey et de MM. Wetmore et Nicholson. M<sup>me</sup> Northey a manqué une réunion. MM. Nicholson et Wetmore ont manqué deux réunions du conseil.

### *Comités du conseil*

Le conseil d'administration a établi un comité de régie d'entreprise, un comité de vérification, un comité des ressources humaines et de la rémunération, un comité d'investissement, un comité d'investissement du régime de retraite à prestations déterminées et un comité d'investissement du régime de retraite à cotisations déterminées. Ces comités, leur mandat, leurs activités et le rapport sur la présence des membres respectifs de chaque comité aux réunions du comité sont plus amplement décrits ci-après. En sa qualité de président du conseil d'administration, M. Charles White est membre d'office de chacun des comités.<sup>11</sup>

### *Comité de régie d'entreprise<sup>12</sup>*

Le comité est chargé d'élaborer et de mettre à jour chaque année un plan à long terme pour la composition du conseil à la lumière des points forts, des compétences et de l'expérience actuels de chaque administrateur, et de l'orientation stratégique de la société. Il examine l'efficacité du conseil d'administration, sa taille et sa composition, ses comités et est responsable d'évaluer le rendement du conseil. L'évaluation du conseil se fait de diverses manières déterminées par le comité de régie d'entreprise, notamment au moyen : de sondages, d'entrevues, de discussions de groupe et d'autres actions semblables. Dans le cadre du processus de renomination annuel, le comité de régie d'entreprise évalue l'apport individuel de chaque administrateur en termes de participation aux réunions, du

1 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 7. 2 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 12. 3 Lignes directrices de la Bourse de Toronto n° 2 et 3. 4 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 11.  
5 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 1a). 6 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 1b). 7 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 1c). 8 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 1d).  
9 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 1c). 10 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 11. 11 Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 9. 12 Lignes directrices de la Bourse de Toronto n° 4, 5, 6, 7, 8 et 10.

niveau de préparation, de la participation, de la contribution à valeur ajoutée et des autres responsabilités. Le comité de régie d'entreprise évalue également chaque année le rendement du président du conseil d'administration. Le comité est aussi chargé de trouver et de recommander des candidats potentiels au poste d'administrateur, de passer en revue chaque année la rémunération et les avantages versés à chaque administrateur et d'approuver le programme de préparation et de formation approprié, ainsi que l'information pertinente, à l'intention des nouveaux administrateurs.

Le comité de régie d'entreprise se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont non reliés. Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2002. Depuis leur nomination en avril, les membres du comité de régie d'entreprise ont assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu en 2002, à l'exception de MM. Nicholson et White, qui ont manqué une réunion.

#### *Comité de vérification<sup>13</sup>*

Le comité de vérification examine les états financiers annuels et intermédiaires de la société et d'autres documents exigés par les diverses autorités de réglementation, et les recommande au conseil d'administration aux fins d'approbation. Le comité examine aussi la portée et la nature des programmes de vérification interne et externe de la société, ainsi que la nature des contrôles internes des principaux systèmes de comptabilité et d'information financière. Le comité de vérification passe en revue le mandat des vérificateurs externes et en recommande la nomination.

Chaque membre du comité de vérification a des connaissances en matière financière et le comité compte au moins un membre possédant des connaissances en matière comptable ou de l'expertise connexe en matière de gestion financière.

Le comité de vérification se compose de cinq administrateurs externes, lesquels sont tous non reliés. Le comité s'est réuni à huit reprises en 2002. Depuis leur nomination en avril, les membres de ce comité ont assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu en 2002, à l'exception de M. White, qui a manqué une réunion.

#### *Comité des ressources humaines et de la rémunération<sup>14</sup>*

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de passer en revue chaque année le rendement du chef de la direction et, avec le concours de ce dernier, le rendement des autres membres de la haute direction. En outre, le comité examine et recommande au conseil la rémunération annuelle, les objectifs des régimes de rémunération au rendement à court terme et à long terme et la planification de la relève des membres de la haute direction. Le comité est aussi chargé d'examiner régulièrement la structure organisationnelle et les ressources en gestion pour s'assurer qu'elles conviennent à la gestion de l'entreprise.

Le comité se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont non reliés. Le comité s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2002. Depuis leur nomination en avril, les membres de ce comité ont assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu en 2002, à l'exception de MM. Wetmore, White et de M<sup>me</sup> Northey. M<sup>me</sup> Northey et M. Wetmore ont manqué une réunion. M. White a manqué deux réunions.

#### *Comité d'investissement*

Le comité d'investissement passe en revue et analyse les occasions d'investissement supérieures à 5 millions de dollars en vue de leur recommandation au conseil d'administration. Le comité a le pouvoir d'examiner, d'analyser et d'approuver, à son gré, toutes les propositions d'investissement inférieures à 5 millions de dollars dans des sociétés œuvrant dans les principaux secteurs d'activité d'Aliant. Le comité passe aussi en revue les investissements existants afin de s'assurer de l'instauration et de l'efficacité de plans et de stratégies d'affaires appropriés.

Le comité se compose de cinq administrateurs externes, dont trois sont non reliés. Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2002. Depuis leur nomination en avril, les membres de ce comité ont assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu en 2002, à l'exception de MM. Sheridan et Caty, lesquels ont manqué une réunion.

#### *Comités d'investissement du fonds de retraite*

Aliant a un comité d'investissement du régime de retraite à prestations déterminées (le « comité PD ») et un comité d'investissement du régime de retraite à cotisations déterminées (le « comité CD »). Le comité PD établit et surveille les politiques et objectifs des régimes de retraite à prestations déterminées. Il administre le placement de fonds conformément aux conventions de fiducie des régimes de retraite à prestations déterminées du groupe de sociétés d'Aliant. Le comité CD aide Aliant à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux dispositions des régimes de retraite à cotisations déterminées du groupe de sociétés d'Aliant. Le comité PD évalue et choisit les gestionnaires de placements et surveille leur rendement. Le comité CD est aussi responsable de ces fonctions. En outre, le comité CD évalue les choix de placement offerts aux employés et participe à l'établissement de programmes éducatifs de la société pour les participants aux régimes.

Le comité PD se compose de trois administrateurs externes, dont deux sont non reliés. Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2002. Le comité CD se compose de trois administrateurs externes, dont deux sont non reliés, de deux représentants de la direction et de trois représentants des employés qui sont des participants au régime de retraite à cotisations déterminées. Le comité CD s'est réuni à trois reprises en 2002. Depuis leur nomination en avril, tous les membres de ces comités ont assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu en 2002.

#### *Comité indépendant*

Lorsque le conseil juge que la formation d'un comité indépendant du conseil est nécessaire, sous réserve de toute autre précision du conseil d'administration, ce comité se compose uniquement d'administrateurs non reliés. Le président et les membres de ce comité sont rémunérés de la même manière que les membres et les présidents des autres comités du conseil. Un comité indépendant a été formé en 2002. Il s'est réuni à deux reprises.

#### *Autres questions de régie d'entreprise*

Le comité de régie d'entreprise et le conseil d'administration sont d'avis qu'ils continueront de s'acquitter de leurs fonctions indépendamment de la direction. Comme le recommande la Bourse de Toronto, le conseil d'administration a nommé une

autre personne que le chef de la direction au poste de président du conseil. Les administrateurs ont accès aux membres de la haute direction et se rencontrent, pendant une partie de chaque réunion du conseil, sans la présence de membres de la direction et d'administrateurs internes, aux fins de discuter de questions pertinentes, au besoin.<sup>15</sup> De plus, un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la société, avec l'autorisation du comité de régie d'entreprise.<sup>16</sup>

Le conseil d'administration considère que la formation et l'encadrement des nouveaux administrateurs sont des éléments essentiels d'une bonne régie d'entreprise. Le conseil reconnaît le besoin de les familiariser avec leur rôle, leurs fonctions et leurs responsabilités en leur donnant un aperçu de la nature des activités, de la structure de l'entreprise, des plans stratégiques, des stratégies de commercialisation et des produits, des programmes d'activités et de dépenses en immobilisations, des stratégies de planification financière, des services généraux et des stratégies en matière de ressources humaines. Les nouveaux administrateurs ont également la possibilité de rencontrer des dirigeants de la société pour discuter avec eux et obtenir de plus amples renseignements sur les activités de la société.<sup>17</sup>

La société a mis sur pied un service de relations avec les actionnaires, dont l'administration relève de Compagnie Trust CIBC Mellon, chargé de recevoir les demandes des actionnaires ou des épargnants et d'y répondre. Le conseil d'administration et les membres de la haute direction invitent les actionnaires à soumettre leurs questions ou demandes, qui sont examinées rapidement.

### Rémunération des administrateurs

Les administrateurs qui ne sont pas à l'emploi d'Aliant reçoivent des honoraires annuels et des jetons de présence. Les honoraires annuels s'élèvent à 25 000 \$ pour chaque administrateur, dont un minimum de 13 000 \$ est déferé au régime d'unités d'actions d'Aliant pour les administrateurs qui ne sont pas des employés (le « régime »). Ce régime a été établi et mis en œuvre uniquement pour les membres du conseil d'administration qui ne sont pas également des employés de la société. Les jetons de présence pour les réunions du conseil et des comités s'élèvent à 1 500 \$. Le président de tout comité reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 5 000 \$ et les membres de tout comité reçoivent des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$. Le président du conseil reçoit des honoraires annuels de 150 000 \$, dont un minimum de 51 000 \$ est déferé au régime et converti en des unités d'actions. Le président du conseil ne reçoit pas de jetons de présence.

Le régime a pour but de permettre à la société d'être plus à même d'attirer et de conserver des personnes de qualité en tant que membres du conseil et de faire coïncider davantage les intérêts des membres du conseil qui ne sont pas des employés avec ceux des actionnaires de la société. Les administrateurs externes et le président du conseil peuvent choisir de déferer au régime toute partie de leurs honoraires en excédent des montants déferés minimums de 13 000 \$ et de 51 000 \$ applicables aux administrateurs et au président du conseil, respectivement. Les honoraires ainsi déferés sont convertis en des unités d'actions à la fin de chaque trimestre. Des dividendes sur les unités d'actions sont portés au crédit du compte de chaque administrateur sous forme d'unités d'actions supplémentaires. Lorsqu'ils cessent d'être membres du conseil,

les administrateurs reçoivent la valeur en espèces du nombre d'unités d'actions alors inscrites dans le compte de l'administrateur.

Les administrateurs doivent acquérir 1 500 actions ordinaires de la société ou 1 500 unités d'actions aux termes du régime au cours d'un délai raisonnable après leur nomination. M. Forbes, en tant qu'administrateur interne, ne participe pas à ce régime mais il est tenu d'acquérir 1 500 actions ordinaires au cours d'un délai raisonnable après sa nomination au poste d'administrateur.

### Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et dirigeants d'Aliant et de ses filiales ont joui d'une assurance responsabilité collective de 280 millions de dollars (US) souscrite par l'intermédiaire du programme d'assurance collective de BCE destiné à la protection de tous les administrateurs et dirigeants de BCE et de ses filiales contre toute responsabilité engagée par ceux-ci en leur qualité d'administrateurs et dirigeants.

En 2002, les primes que le groupe d'Aliant a versées au titre de la couverture participative à l'égard des administrateurs et des dirigeants se sont élevées à 45 600 \$ (US). Lorsque la société n'est pas autorisée en vertu de la loi à rembourser l'assuré, il n'y a pas de franchise. Lorsque la société est autorisée à rembourser l'assuré, la franchise s'élève à 1 million de dollars (US) pour la société.

### Initiés intéressés dans des opérations importantes

Sauf tel qu'il est dévoilé dans les états financiers consolidés vérifiés et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société pour l'exercice 2002 ci-joints, et la dernière notice annuelle de la société, pour autant que sache la société, aucun des administrateurs, dirigeants, candidats à l'élection au poste d'administrateur ou autres initiés de la société, ni aucune des personnes avec lesquelles ils ont des liens ou qui leur sont autrement reliés ne sont intéressés dans une opération importante réalisée depuis le début du dernier exercice terminé de la société et qui a eu des répercussions importantes ou qui est susceptible d'avoir des répercussions importantes sur la société.

### Propositions des actionnaires pour 2004

Les actionnaires qui souhaitent soumettre une proposition à l'assemblée annuelle des actionnaires d'Aliant en 2004 doivent la soumettre au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2004 afin qu'elle soit incluse dans la circulaire d'information de l'an prochain.

Le soussigné, vice-président, Services juridiques et adjoint au chef du contentieux d'Aliant, atteste que le contenu de la présente circulaire d'information de même que son envoi à chaque actionnaire ayant droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée, à chaque administrateur, aux vérificateurs de la société et aux organismes gouvernementaux concernés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société.



Evan J. Kipnis,  
Vice-président, Services juridiques et adjoint  
au chef du contentieux  
Le 31 mars 2003

<sup>15</sup> Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 12. <sup>16</sup> Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 14. <sup>17</sup> Ligne directrice de la Bourse de Toronto n° 6.

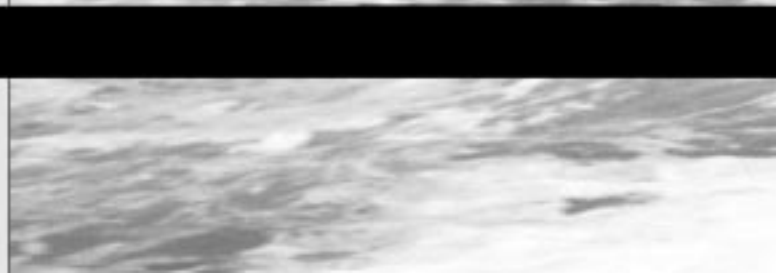
Assemblée annuelle des actionnaires  
World Trade and Convention Centre  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
14 h (heure locale)  
Le mercredi 14 mai 2003

L'assemblée annuelle sera diffusée sur le Web à l'adresse suivante : [www.aliant.ca](http://www.aliant.ca).

**Aliant Inc.**  
**1 877 248-3113**  
**[relations.actionnaires@aliant.ca](mailto:relations.actionnaires@aliant.ca)**  
**[www.aliant.ca](http://www.aliant.ca)**

**Aliant** 

**CHEZ VOUS. POUR VOUS.**



# Procuration des actionnaires

Je (nous) soussigné(s) nomme (nommons) Charles White, président du conseil ou, en son absence, Jay Forbes, président et chef de la direction, ou en remplacement de ces derniers, \_\_\_\_\_ comme mon (notre) fondé de pouvoir avec plein pouvoir de substitution pour assister, voter et agir en mon (notre) nom à l'égard de toutes les questions pouvant être soumises à l' **assemblée annuelle des actionnaires d'Aliant Inc. qui se tiendra le mercredi 14 mai 2003**, et à toute reprise de cette assemblée, avec tous les pouvoirs qui me (nous) seraient conférés si j'y assistais (nous y assistions) en personne. Sans limiter ce pouvoir, la personne susmentionnée reçoit expressément comme directive d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par la présente procuration de la façon indiquée ci-dessous :

## 1. Élection des administrateurs

(à l'égard de tous les candidats énumérés, sauf indication contraire ci-dessous)

 Pour Abstention

Candidats : William D. Anderson, Miller H. Ayre, J. Charles Caty, Robert P. Dexter, Jay Forbes, Peter J. Nicholson, Margot Northey, Edward Reevey, John W. Sheridan, Catherine Tait, Stephen G. Wetmore, Charles W. White et Victor L. Young.

**(Directive : Si vous désirez retirer le pouvoir de voter à l'égard d'un candidat, biffez le nom de ce candidat ci-dessus, et inscrivez vos initiales au-dessus ou en-dessous de ce nom.)**

## 2. Nomination d'Ernst & Young s.r.l. à titre de vérificateurs et autorisation aux administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs

 Pour Abstention

## 3. À l'égard de toute modification aux questions indiquées ci-dessus et de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée, au choix du fondé de pouvoir.

Nota :

i) Les droits de vote rattachés aux actions représentées par la présente procuration seront exercés « pour » la question susmentionnée ou feront l'objet d'une abstention de vote, conformément aux directives énoncées dans la présente procuration.

**Si aucun choix n'a été précisé à l'égard d'une question, les droits de vote rattachés aux actions seront exercés « pour » cette question.** La présente procuration accorde au fondé de pouvoir le pouvoir de voter à son gré, à moins d'indication contraire, et de voter à son gré à l'égard des modifications apportées aux questions indiquées dans la circulaire d'information jointe aux présentes, ainsi qu'à l'égard des autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise d'assemblée. Des renseignements sur les questions susmentionnées figurent dans la circulaire d'information.

ii) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle sera réputée porter la date à laquelle elle vous a été envoyée.

iii) **Si vous souhaitez nommer une autre personne (qui ne doit pas obligatoirement être un actionnaire) afin de vous représenter à l'assemblée ou à toute reprise de cette assemblée, vous pouvez le faire soit en inscrivant le nom de la personne dans l'espace prévu ci-dessus lorsque vous remplissez la présente procuration, soit en remplissant une autre procuration.**

**La présente procuration est sollicitée par la direction**, et Compagnie Trust CIBC Mellon doit la recevoir au plus tard à 14 h le lundi 12 mai 2003. Veuillez soumettre votre procuration par Internet ou en signant et retournant la présente section de la procuration dans l'enveloppe ci-jointe.

Je (nous) soussigné(s) révoque (révoquons) toute procuration donnée antérieurement relativement à l'assemblée.

Fait le \_\_\_\_\_ 2003.

\_\_\_\_\_  
Signature du ou des actionnaire(s)

Numéro de contrôle :

# Carte d'inscription à l'assemblée

Le fait de remplir et de nous faire parvenir votre procuration ne vous empêche pas d'assister et de voter à l'assemblée annuelle. Veuillez détacher la présente carte d'inscription et l'apporter avec vous. Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer.

## Assemblée annuelle d'Aliant Inc.

14 h (heure locale)

Le mercredi 14 mai 2003

World Trade and Convention Centre

Salle Port Royal

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Inscription de 13 h à 13 h 50

## Envoi de procuration par l'Internet

Au lieu de poster votre procuration, vous pouvez utiliser l'Internet pour désigner votre fondé de pouvoir et envoyer vos directives quant à l'exercice de vos droits de vote. Votre procuration à portée de main, accédez au site Web suivant : [www.proxyvoting.com/aliant](http://www.proxyvoting.com/aliant). Vous serez alors invité à entrer votre numéro de contrôle de 13 chiffres qui se trouve au-dessus de votre nom dans la section gauche de votre procuration et vous serez dirigé tout au long du processus.

Veuillez détacher ici

Chez Aliant, nous cherchons constamment des moyens de réduire les coûts. Vous pouvez maintenant vous inscrire pour obtenir les rapports et les renseignements destinés aux épargnants par voie électronique plutôt que de les recevoir par la poste. Pour ce faire, veuillez accéder au site : [www.cibcmellon.com/transmissionelectronique](http://www.cibcmellon.com/transmissionelectronique) pour obtenir le formulaire de consentement.

Si vous souhaitez recevoir des rapports trimestriels par la poste, veuillez cocher la case ci-dessous.

Je souhaite recevoir des rapports trimestriels par la poste.



